

COMPTE-RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE

A.A.P.P.M.A. de : MOLSHEIM

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNEE 2019

faite à Molsheim le 12 janvier 2020

Rappel : A l'entrée de la salle, un ou deux membres, font signer la feuille de présence après vérification de la possession de la carte de pêche (membre actif) de l'AAPPMA. Ceux-ci indiquent l'heure d'entrée pour les retardataires (en particulier si un vote a déjà été effectué), et l'heure de sortie des participants (si départ avant la fin de l'AG).

La séance est ouverte à 10H 00 par le Président en présence de 33 pêcheurs, réunis à la Maison des Elèves, salle Catherine PETER à MOLSHEIM.

Après avoir remercié les invités présents, salué et présenté ses vœux à l'assemblée, le Président invite l'assemblée à la minute de silence pour nos membres et amis disparus.

Il poursuit et énumère les différents points de l'ordre du jour :

- Rapport moral de l'année fait par la Président ;
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'année précédente ;
- Rapport financier de l'année ;
- Présentation et acceptation du budget prévisionnel 2020(vote) ;
- Rapport des vérificateurs aux comptes(vote) ;
- Quitus au trésorier et au conseil d'administration pour la gestion de l'association ;
- Élection des vérificateurs aux comptes pour l'année suivante (vote) ;
- Rapport d'activité 2019 ;
- Programme 2020 ;
 - Repeuplement
 - Règlementation
 - Carte de pêche 2020
 - Tarifs et nouveautés
 - Calendrier prévisionnel 2020
 - Date de l'assemblée générale 2020
 - Divers
- Questions au conseil d'administration et aux invités

1. RAPPORT MORAL DE L'ANNEE LU PAR LE PRESIDENT

En 1928, l'association de pêche de MOLSHEIM a vu le jour.

Elle œuvre d'année en année et jour après jour afin d'être aujourd'hui un des fleurons dans le domaine aquatique.

Depuis plus de 12 ans, animé par la même passion, la pêche, nous sommes toujours proches de vous en mettant notre savoir-faire au service aquatique. On attend avec impatience et joie l'ouverture de la pêche.

L'année 2019 était riche en manifestations avec beaucoup de succès grâce à la motivation et au courage de nos épouses et de nos bénévoles qui ont contribué à la réalisation de ces événements.

Chaque année, on organise une journée de détente avec repas et pêche libre pour les récompenser.

Nous remercions M. le Maire de MOLSHEIM, Jean-Michel WEBER et la municipalité pour le soutien, la police municipale et la gendarmerie de MOLSHEIM pour la surveillance du site, les D.N.A., les sponsors ainsi que les membres pour leur présence lors de nos différents concours de pêche et journées de travaux.

En 2017, l'A.A.P.P.M.A. a adhéré à l'URNE avec un bon résultat pour ces 3 années.

En 2020, l'association de MOLSHEIM a pris la décision de sortir de l'URNE.

Les conséquences :

Suite à la réunion avec la fédération et tous les présidents des A.A.P.P.M.A., beaucoup de questions ont été posées pour trouver des accords. Au niveau de la cotisation de l'A.A.P.P.M.A. de MOLSHEIM qui est de 29 euros et vu que la fédération a décidé de ne verser que 20 euros par carte, il nous manque 9 euros, ceci fragilise notre budget.

J'ai posé la question au niveau des 9 euros, la réponse de la fédération est de faire la demande pour les 9 euros, pas de problème et en fin de compte, il ne nous verse que 3 euros. Suite à une réunion au chalet avec le directeur et le président de la fédération et du Bassin, on a pu négocier 4 euros. Il nous manque encore 5 euros sur 347 cartes. En 2020, il n'y aura que 3 euros par carte sur un forfait de 300 euros maximum et on nous impose de mettre les 2 étangs dans l'URNE .

Hors de question, les 2 étangs sont la propriété de l'association.

L'A.A.P.P.M.A de MOLSHEIM est une association qui travaille, qui réfléchit et qui agit pour le bien-être de nos membres afin qu'ils soient contents, heureux et se fassent plaisir chez nous.

Notre porte est toujours ouverte. Vous pouvez également nous rejoindre afin de partager les idées et construire de belles choses ensemble.

L'être humain est comme un arbre sans ses racines et il ne peut vivre et porter que de beaux fruits .

On vous souhaite une très bonne année 2020, une excellente santé et de bons moments de détente, de rencontre, de plaisir sur notre lieu de pêche idyllique.

Merci pour votre attention.

Le rapport moral présenté par le président est adopté à l'unanimité des membres présents.

Votants :33 - Pour :33 - contre : 0 - abstention : 0

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 janvier 2019

Le Président propose de surseoir la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 janvier 2019. Les personnes qui le désirent peuvent le consulter après les débats.

Il est également consultable sur notre site Internet dans l'onglet "Informations", sous Assemblée générale.

L'assemblée approuve et n'émet aucune observation.

3. COMPTE RENDU FINANCIER FAIT PAR LE TRESORIER (repris dans son intégralité)

Le Trésorier présente la comptabilité de l'exercice 2019 laissant apparaître un excédent de 7468,75 euros au 31 décembre 2019

***** TEXTE INTEGRAL *****

L'exercice 2019 a débuté le 1er janvier 2019 avec un actif de 57427,50 €.

Les comptes ont été arrêtés le 31 décembre 2019 avec un actif s'élevant à 64896,25 € répartis comme suit :

Compte épargne CMDP	solde créditeur	61396,48 €
Compte courant CMDP	solde créditeur	2336,42 €
Caisse de trésorerie	solde créditeur	882,93 €
Caisse buvettes	solde créditeur	280,42 €

Les recettes et les dépenses pour cette même période s'élèvent respectivement à 48064,35 € pour les recettes et à 40595,60 € pour les dépenses.

On obtient un excédent de 7468,75 €.

Le nombre permis de pêche avec cotisation piscicole (CPMA) de l'association de Molsheim qui est uniquement délivré via internet sur le site de la FNPF www.cartedepeche.fr, est de 590 cartes. Sur ce nombre, ce sont 242 cartes environ 40 %, qui ont été délivrées lors des ventes qui ont eu lieu au club house de l'association et celles, suite aux dépôts des demandes qui ont été faites dans la boîte à lettre chez Jacky du magasin de pêche FARIO à DORLISHEIM.

Celui-ci a prit la relève à partir du 18 mars, mais uniquement pour les cartes Loisirs, journalières et permissions de l'AAPPMA et cela jusqu'à fin novembre a concurrence de 296 permis sur un total de 338 avec les ventes qui ont été faites au club house.

Sur la totalité des ventes, se sont au total 928 permis qui ont été délivrés. Les cartes délivrées sur internet comptent pour 63,6% des ventes.

Comme chaque année je tiens à le remercier chaleureusement pour l'aide qu'il nous accorde et sa disponibilité.

Le détail des cartes annuelles qui comprend les cartes majeures, mineures, femmes, découvertes enfant et Urne sont en très légère hausse, environ 2.4% par rapport à l'année passée avec 551 cartes contre 538.

Ce décompte comprend la vente de 44 cartes majeures, encore en baisse de 20%, compensée par la vente de 347 cartes Urne. Ce sont 20 découvertes femmes et 52 cartes mineures, elles aussi en diminution cette année (environ 33% pour les premières et 12 % pour les secondes), soit 463 permis membres actifs contre 475 en 2018 et qui représente une perte de membres actifs de 2.5 %. Les cartes découvertes enfant au nombre de 88 ont quant à elles augmentées de 40% par rapport à l'année passée ce qui permet de compenser le différentiel positif et négatif entre membres actifs et cartes annuelles.

Concernant les autres cartes dites "membres non actifs" ce sont 35 cartes journalières avec CPMA contre 18 l'an passé et 4 cartes hebdomadaires vendues sur internet. Baisse significative également

avec 231 cartes journalières du Zich et de 33 pour l'étang de la Chapelle à Mutzig. Il y a aussi eu 3 permissions mensuelles.

Les cartes Loisirs que se soit sur l'étang de la Chapelle à Mutzig ou les étangs du Zich à Molsheim, restent des produits très prisés mais tout de même en très forte diminution, environ 25% . La vente de ces cartes, au nombre de 8 pour la celles de Mutzig et 63 pour celles du Zich porte le total des ventes toutes cartes confondues à 928 soit 69 cartes de moins par rapport à l'année passée. La grande progression que nous avons connue en 2017 avec l'entrée dans l'Urne, presque 36%, et l'année suivante une baisse de 18,8 % ne s'est toujours pas stabilisée en 2019.

D'une manière générale, on notera que cette année encore la vente des cartes est en baisse sur presque tous les types de cartes et ce après une année 2017 exceptionnelle. Nous restons dans une fourchette de vente acceptable par rapport aux années précédentes et je ne pense pas qu'il faille s'alarmer à ce sujet malgré les pertes financières occasionnées sur les cotisations au profit de la vente des cartes Urne.

Le produit des taxes fédérales avec 11257,40 €, des taxes piscicoles ou CPMA avec 13606,20 € ainsi que des taxes Urne avec 5235 €, représente un montant total de 30099,10 € qui a été versé à la Fédération.

Comme chaque année l'association a pris en charge les 152 € correspondant aux taxes des cartes gratuites de nos deux gardes-pêche ainsi que 209 € de cotisations association des membres du conseil d'administration.

La recette de l'association pour les cartes de pêche s'élève à 4453 € a laquelle se rajoute la somme de 9612,30 € qui concerne les cotisations des ventes sur internet, le versement de 1095,53 € par la Fédération sur le timbre des cartes Urne 2018 € ainsi que 2452 € que sont le différentiel des cotisations Urne 2017 et 2018 ce qui porte ce total à 17612,83 €.

Pour la catégorie cartes de pêche le mouvement de fonds total représente la somme de 47711,93 €.

J'avais évoqué ces deux dernières années le différentiel entre notre cotisation personne majeur et la cotisation de la carte Urne qui est de 9 € par carte Urne vendue et que la Fédération avait stipuler prendre en charge en totalité lors de la réunion des Présidents d'associations du 23 septembre 2016.

Suite à des tractations assez ardues et des rappels de nos discussions en réunion du 21 février dernier avec la Fédération, nous avons obtenu 4 € par cartes Urne vendue pour les saisons 2017 et 2018.

Soit 1124 € au titre des 281 cartes en 2017 et 1328 € pour 332 cartes vendues en 2018. Ce dernier montant additionné au rapport entre le nombre de cartes Urne vendues en 2018 et la somme perçue sur le timbre Urne nous permet d'obtenir environ la somme de 7,30 € sur les 9 euros de cotisation manquants.

Le restant à charge de l'association, a savoir : 1,70 euros par carte est acceptable en l'état et ne nous met pas en danger financièrement.

Un courrier de la Fédération nous avertissant que ces dernières conditions allaient changer pour 2019, a savoir : qu'il ne sera pris en charge que la somme de 3 euros par carte Urne vendues, avec un montant maximum de 300 euros.

En sachant qu'en 2019, nous avons vendus 347 cartes Urne multiplié par ce différentiel de 9 euros cela nous donne la somme de 3123 €. En déduisant la somme de 1445 euros représentant la valeur estimé de remboursement sur le timbre par le nombre de cartes Urne additionné de 300 euros, montant maximum alloué par la fédération, nous obtenons une perte de 1678 euros.

Cette somme représente environ 15 % de vos cotisations des ventes de cartes avec CPMA.

La perte financière étant plus qu'importante, c'est en cela que le conseil d'administration a décidé de ne pas renouveler son adhésion à la réciprocité Urne pour 2020.

Concernant la cotisation du Comité de Bassin, qui nous réclamait la somme de 724,50 € qui correspond à la cotisation pour 483 membres ayant acquitté une CPMA en 2017, et que nous n'avons pas souhaité acquitté l'année dernière. C'est suite à l'accord et le paiement par la Fédération des sommes qui nous étaient dus, que celle-ci a finalement été réglée ainsi que la somme de 712,50 correspondant aux cotisations des 475 membres actifs de 2018.

Pour les festivités et les locations, le bénéfice s'élève à 12381,65 €, en hausse par rapport à 2018 (environ 715 €), majoritaire due aux festivités qui se sont très bien déroulées, tant par la fréquentation ainsi qu'une météo plus que clémente. Les bénéfices s'élèvent respectivement à 7085,39 € pour les festivités et à 5296,26 € pour les locations. Ce sont ces recettes qui nous permettent de financer tout ou partie de nos projets et investissements ou d'avoir un excédent qui n'est pas négligeable... en prévision de futurs investissements.

2019, nos investissements ont été un peu plus conséquent, sans pour autant être pharaonique. Cette année nous avons eu plus de dépenses dans cette catégorie que les années précédentes avec un montant total de 2019,69 € qui reste pour la quatrième année consécutive en deçà du budget alloué pour cette catégorie de dépenses.

Celle-ci comprend l'achat de matériels de vidéo surveillance, d'un four à tartes flambées énergie gaz, de matériaux et travaux de mise en place d'un système de gestion de débit à la sortie de l'étang des Joncs, des matériaux pour la mobilité du four à gaz ainsi que du matériel de rénovation du club house, en particulier de l'éclairage leds qui est moins gourmand en énergie.

Les 3 prochaines diapos récapitulent les dépenses et recettes par catégories. Dans la première nous retrouvons les dépenses festivités avec 16453,39 €, l'alevinage pour 12298,83 €, la catégorie club house avec 2242,04 €. La catégorie investissement vu précédemment en détails avec 2019,69 € et 1981,00 € de Divers. Le comité de Bassin pour 1437,00 € et les travaux pour 1070,13 €,

La deuxième qui correspond respectivement à 945,72 € d'assemblée générale et 783,30 € d'assurance, ainsi que 642,65 € d'impôts. La catégorie Fédération avec 361,00 € qui correspond à 152 € de taxes des cartes Urne de nos 2 gardes-pêche, ainsi que 209 € de cotisations des cartes des membres du conseil d'administration. La catégorie secrétariat à 339,65 € et 21,20 € de frais bancaires.

La troisième concerne la répartition des recettes avec 23538,78 pour la catégorie recettes festivités, 17612,83 € pour les cartes de pêche, 5293,26 pour les locations, 1210 € en recettes diverses et 409,48 en revenus de placement.

Les frais de fonctionnement de l'association s'élèvent à 10264,29 €

Encore un mot au sujet du repeuplement pour la saison 2020, le budget prévisionnel calculé est d'environ 12300 €. Une première partie pour un montant de 1823,99 € a été effectuée fin 2019. On y reviendra plus tard plus en détails.

Le comparatif du budget prévisionnel que nous avons établi pour 2019 avec le réel des dépenses et recettes et les variations dans chaque catégorie : Dépenses prévues 41000 réalisées 40595,60 un différentiel de -0,99%, recettes prévues 41000, réalisées 48064,35 différentiel + 17,23%.

Que reflète les chiffres de ce bilan, les dépenses ont été très bien maîtrisées et restent en deçà de 1% du budget prévu.

Pour les recettes, les chiffres parlent d'eux-mêmes. les recettes des festivités et des locations ont connu un grand succès avec près de 4964 € de plus par rapport au budget prévisionnel et cela grâce à une météo clémente et la rencontre des voitures anciennes aux étangs du Zich qui a connu cette année encore un vif succès et surtout beaucoup d'efforts de la part des membres du conseil d'administration et de leurs épouses ainsi que des bénévoles.

Les cotisations, produit de la vente de cartes est légèrement supérieur de 10%, qui provient principalement du paiement par la Fédération du reliquat des cotisations des cartes Urne 2017 et 2018.

Pour conclure, le bilan est très positif avec des résultats pratiquement identiques à l'an passé.

Jean-Claude invite l'assemblée à poser des questions sur le budget qu'il vient d'exposer. Il invite les membres qui le désirent à consulter en détail les états concernant les diverses catégories. Le trésorier se tient à disposition à la fin des débats.

Aucune question ni remarque n'est formulée par l'assemblée.

Compte de résultats de l'année civile 2019

Recettes		Dépenses	
1 - Flambée des sapins	0,00 €	1 - Flambée des sapins	38,73 €
2 - Diverses buvettes	1657,75 €	2 - Diverses buvettes	2102,88 €
3 - Pêche grosses truites	2074,16 €	3 - Pêche grosses truites	1411,54 €
4 - Marché annuel 1er mai	4372,90 €	4 - Marché annuel 1er mai	2096,75 €
5 - Pêche inter sociétés	3174,00 €	5 - Pêche inter sociétés	2644,16 €
6 - Journée des enfants	665,00 €	6 - Journée des enfants	653,34 €
7 - Rétroencard	6153,65 €	7 - Rétroencard	3445,40 €
8 - Carpe frite	1455,50 €	8 - Carpe frite	993,85 €
9 - Truites géantes	3985,82 €	9 - Truites géantes	2601,72 €
Locations	5293,26 €	10 - Repas bénévoles	465,02 €
Vente de cartes	17612,83 €	Alevinage	12298,83 €
Subventions	1180,00 €	Club house	2242,04 €
Dons et autres recettes	30,00 €	Investissements	2019,69 €
Revenus de placement	409,48 €	Divers	1981,00 €
		CTGPB Bruche-Mossig	1437,00 €
		Travaux	1070,13 €

	Assemblée générale	945,072 €
	Assurance	983,30 €
	Impôts	642,65 €
	Fédération	361,00 €
	Secrétariat	339,65 €
	Frais bancaires	21,20 €
TOTAL recettes	48064,35 €	TOTAL dépenses 40595,60 €

Bilan ventes cartes de pêche 2019

Désignation	Vente internet	Total
Cartes URNE	347	6940 €
Cartes Majeures	44	1276 €
Cartes Mineures	52	468 €
Cartes Découverte Femmes	20	203 €
Cartes Découverte — de 12 ans	88	484 €
Cartes Hebdomadaires avec CPMA	4	24 €
Cartes Hebdomadaires sans CPMA	0	0 €
Cartes Journalières	35	140 €
Pass'Pêche Majeur	0	0 €
Pass'Pêche Mineur	0	0 €
Options Etangs	0	0 €
Vignettes URNE	1	0 €
Vignettes barques	0	0 €
Cartes loisir Zich	63	2240 €
Cartes loisir Mutzig	8	320 €
Cartes journalières Zich	231	1617 €
Cartes journalières Mutzig	33	231 €
Permissions mensuelles	3	45 €
Permissions journalières	0	0 €

Une réflexion sur les cartes vendues
Voir rapport financier du trésorier

4. BUDGET PREVISIONNEL

Présentation du budget prévisionnel 2020.

Pour ce budget prévisionnel 2020, nous avons réajusté certaines catégories compte tenu des écarts constatés lors du comparatif. Nous avons principalement rééquilibré les catégories Impôts et Secrétariat .

Compte tenu du bilan positif, le budget 2020 reste évalué à 41000 €.

Aucune question ni remarque n'est formulée par l'assemblée concernant le budget prévisionnel 2020.

Approbation du budget prévisionnel tel qu'il a été présenté, est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

5. RAPPORT DES REVISEURS AUX COMPTES

Après cet exposé, la parole est donnée aux vérificateurs aux comptes de l'année 2019, Messieurs TREMMEL Bernard et JACQUIN Christian qui exposent les contrôles qu'ils ont effectués en fin d'exercice. Le contrôle des comptes s'est déroulé le jeudi 9 janvier 2020, en présence du Trésorier et du Président. (Les vérificateurs aux comptes lisent leur rapport).

RAPPORT DES REVISEURS AUX COMPTES POUR L'ANNES 2019

Mesdames et messieurs,

En vertu du mandat qui nous a été confié lors de la dernière assemblée générale de l'AAPPMA de MOLSHEIM le 12 janvier 2019, nous avons l'honneur de vous faire par des conclusions et vérifications que nous avons menées en présence du trésorier de l'association.

Nous avons eu à notre disposition toutes les pièces comptables liées à l'exercice 2019. Nous avons pu valider par sondage un certain nombre d'écritures et de soldes comptables. Nous avons également vérifié les soldes en banque au 31 décembre 2019.

Les vérifications effectuées nous permettent de dire que les comptes reflètent fidèlement la situation financière de l'association. Qu'il nous soit permis de féliciter monsieur SPIESER Jean-Claude pour la qualité du travail et le remercier pour la bonne présentation des pièces, ce qui a facilité notre travail de vérification.

En conclusion nous proposons de donner quitus au trésorier de l'AAPPMA de MOLSHEIM.

En marge du rapport les réviseurs TREMMELE, Bernard et JACQUIN, Christian, tiennent à souligner la rigueur de la tenue des comptes de l'AAPPMA et félicitent le trésorier pour son excellent travail.

6. QUITUS AU TRESORIER ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les réviseurs aux comptes donnent quitus au trésorier et au conseil d'administration.

Approbation des comptes tel qu'il a été présenté, est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

7. DESIGNATION DES REVISEURS AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2020

Les deux réviseurs souhaitent arrêter leur mandat. Il est fait appel aux volontaires dans l'assemblée des membres présents. Après un long silence et quelques hésitations, finalement deux volontaires se font connaître :

JEANNEAU, Daniel, demeurant 25b rue du Général Leclerc à OBERNAI 67210

ZUCKSCHWERT, Patrice, demeurant 52, rue du Professeur Schweitzer à MUTZIG 67190

L'assemblée approuve à l'unanimité les deux volontaires ci-dessus, désignés comme réviseurs aux comptes pour l'exercice 2020.

8. RAPPORT D'ACTIVITE :

présenté par le vice-président :

Des investissements plus conséquents seront certainement nécessaires en 2020, notamment l'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée, l'actuelle étant hors d'usage.

Les ventes de pêche au Zich restent un moment important pour les pêcheurs ne souhaitant prendre la carte sur le Net. Ce moment de convivialité perdurera autant que les membres le souhaiteront.

Le 29 juin la pêche des enfants était malheureusement impactée par des conditions climatiques rudes. Nous espérons que le 27 juin le temps sera plus clément et permettra au plus grand nombre d'y participer.

TRAVAUX :

La réfection des barrières et autres gardes corps sont également à prévoir. Pour ces travaux les bénévoles seront encore une fois sollicités, nous savons pouvoir compter sur leur soutien.

Nous avons le comité avec les gardes pêche effectuer une surveillance particulière du site du Zich, notamment en ce qui concerne le respect des abords, que certains utilisateurs indécents ne respectent pas comme il se devrait.

L'APPMA participera avec les bénévoles et la commune de Molsheim le 4 avril à la journée ville propre. Cette journée est l'occasion pour les bénévoles de l'AAPPMA, d'être en contact avec des gens tous horizons et de partager leur passion et de faire entendre leur action pour protéger le milieu naturel et plus particulièrement halieutique.

Les APN

L'AAPPMA de MOLSHEIM, organise chaque année une journée pêche consacrée aux enfants, sous la surveillance d'un adulte accompagnant. En 2019 cette journée a eu lieu le 29 juin. Une nouvelle est programmée en 2020 pour le 27 juin 2020. Il s'agit d'une journée à la fois récréative et éducative, entièrement gratuite. Outre le fait d'initier les enfants à la pêche il s'agit de leur donner les bons codes pour respecter leur environnement et apprendre à le protéger. Il s'agit également d'apprendre le respect du poisson. L'année 2019 a été peu suivie, seulement une quinzaine d'enfants sont venus.

Les sondages effectués nous ont appris que la forte canicule qui sévissait à cette période en était en grande partie la cause.

Indication de la subvention APN versée par la Fédération : aucune

- Autres subventions : néant.

9. PROGRAMME 2020

9.1 REPEULEMENTS :

Déversement de poissons effectués saison 2019 est :

En étangs :

- 150 kilos de carpes, 100 kg de tanches, 100 kg de carassins et 200 kg de gardons le 05/12/2018
- 1300 kg de gardons, 200 kg de tanches et 300 kg de truites arc en ciel le 12/03/2019
- 100 kg de truites arc en ciel le 14/04/2019

Le montant total des déversements payé en étangs s'élève à la somme de 11183.02 euros

En 2^{ème} catégorie - La Bruche et le Dachsteinerbach :

- 200 kg de truites fario le 16/03/2019

Le montant total des déversements payé en 2^{ème} catégorie s'élève à la somme 1371,50 euros

Pour l'année suivante il sera procédé au déversement de :

En étangs :

- 100 kg de carpes, 100 kg de tanches, 200 kg de gardons et 10 kg de sandres le 16/12/2019
- 1400 kg de gardons, 100 kg de tanches et 100 kg de carassins en mars 2020
- 300 kg de truites arc en ciel en mars 2020
- 50 kg de truites arc en ciel en avril 2020

En 2^{ème} catégorie - La Bruche et le Dachsteinerbach :

- 200 kg de truites fario en mars 2020

9.2 LA REGLEMENTATION :

Avez-vous eu des changements dans vos parcours de pêche : NON

Si oui, joindre de nouveaux plans détaillés (disponible à la Fédération) et de nouveaux documents (Baux de Pêche pour alevinage ».

Rajout dans notre documentation de l'interdiction de la pêche au pain flottant sur tout les étangs de l'association.

9.2a POLICE DE LA PÊCHE :

Les gardes pêche effectuent une surveillance régulière de la ligne de la Bruche avec une attention particulière sur la réserve active. Contrôles réguliers pour les étangs de Zich. Compte-rendu verbal régulier au président sur toutes les constatations faites concernant les actions relatives à la pêche, les abords ou les interventions à effectuer et les infractions relevées. Leur action est prépondérante pour assurer le bon fonctionnement du site de pêche.

- Projet de formation de nouveaux gardes : NON
- Souhait(s) d'informations complémentaires pour l'ensemble des gardes : NEANT

9.3 LE PRIX DES CARTES DE PÊCHE DE L'ANNEE EN COURS

Désignation	Prix
Carte URNE	- €
Carte Majeure	93 €
Carte Mineure	17 €
Carte Découverte Femme	35 €
Carte Découverte — de 12 ans	6 €
Carte Hebdomadaire avec CPMA	33 €
Carte Hebdomadaire sans CPMA	19,30 €
Carte Journalière avec CPMA	13,90 €
Pass'Pêche Majeur	- €
Pass'Pêche Mineur	- €
Option Étang	- €
Vignette URNE	- €
Vignette barque	- €
Cartes loisir Zich	40 €
Cartes loisir Mutzig	40 €
Cartes journalières Zich	7 €
Cartes journalières Mutzig	7 €
Permissions mensuelles	15 €
Permissions journalières	7 €

9.4 LE CALENDRIER PREVISIONNEL 2020

12 janvier ; assemblée générale

Vente cartes

04 janvier ; Vente des cartes de pêche de 14 h à 18h

25 janvier ; Vente des cartes de pêche de 14 h à 18h

22 février; Vente des cartes de pêche de 14 h à 18 h

01 Mars ; Vente des cartes de pêche de 9h à 11h30

Festivités

11 janvier ; Flambée des sapins au zich

7 mars; Ouverture des étangs

14 mars; Ouverture truite fario (bruche)

29 mars ; Pêche grosse truites

04 Mars ; Journée de nettoyage ville propre

1er mai ; Stand AAPPMA au marché annuel de Molsheim

06 juin ; Pêche des enfants

27 juin ; Pêche un inter -sociétés

30 août ; Carpes frites

20 septembre ; Journée des bénévoles

18,25, et 31 octobre ; Pêche truites géantes

07 novembre ; Journée clôture pêche

Travaux et divers

21 mars ; Journée travaux

01 octobre ; Fermeture des étangs concours, Iris et bassin

10 octobre ; Journée travaux

9.5 DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2020

En raison des élections du bureau des associations de pêche qui doivent se dérouler avant le renouvellement des beaux de pêche et de l'élection fédérale, l'assemblée générale 2020 aura très certainement lieu ici même courant décembre. La date exacte vous sera confirmée et communiquée par voie de presse et par affichage aux étangs du Zich ainsi que sur notre site Internet www.aappmamolsheim.fr

9.6 DIVERS

Monsieur le maire, remercie pour l'invitation

Monsieur le Maire de Molsheim, présente ses voeux à l'assemblée, et remercie pour l'invitation. Il félicite l'AAPPMA, pour ses bons résultats et son dynamisme. Il adresse des félicitations au trésorier pour l'excellent travail effectué. Il souligne les difficultés du moment, notamment en matière environnementale, le changement climatique évident avec des orages plus violents, la dégradation du milieu forestier. Il présente un rapide bilan des travaux réalisés en 2019 sur la commune.

Patrick MATHIEU, président du bassin Bruche Mossig, précise qu'il est également présent au titre de ses fonctions de membre du conseil d'administration de la Fédération du Bas-Rhin. Il présente les excuses du président de la Fédération retenu par ailleurs.

Il donne la situation de la Fédération qui est très favorable avec un effectif de 32000 pêcheurs, elle est en terme d'effectif la deuxième de France. L'augmentation des recettes est en partie due à l'augmentation de la taxe interfédérale.

Il regrette la sortie de l'URNE de l'AAPPMA Molsheim, et souhaite son rapide retour, car estime t- il, unis nous seront plus fort. Il met en garde sur la montée en puissances des associations du bien être animal, de la protection du milieu aquatique. En préfecture le service de protection du milieu aquatique, pourrait à terme donner les missions dévolues aux AAPPMA, aux associations qui souhaitent s'opposer aux pêcheurs. Il indique que le Bassin remplit cette mission de protection,

notamment en matière de passes à poissons, d'entretien des frayères et divers travaux concernant le milieu aquatique. Il informe sur la création d'un groupe de travail chargé de porter une réflexion concernant la Bruche sur des thèmes tel que la raréfaction de certaines espèces, rôle et fonction des stations d'épuration qui bien souvent ne relâchent aucune matière organique, ce qui déstabilise le milieu aquatique le privant de nourriture, les résidus médicamenteux provoquant la disparition des larves, la température de l'eau, la réflexion devrait également porter sur la restauration de l'habitat. Pour ce faire chaque association devra désigner de préférence deux volontaires pour participer à ce groupe de travail. L'agence de l'eau est prête à participer à hauteur de 80% sur les travaux. Pour ces travaux il est indispensable d'avoir une connaissance locale pour mettre en application les mesures retenues, d'où l'appel à volontaires auprès des associations.

Le Bassin tiendra son assemblée générale ordinaire le 28 février 2020 à MUTZIG.

Le Bassin a fait procéder à l'immersion de 1,525 tonne de farios et de brochetons pour un montant de 14711 euros.

Sur la Magel sept obstacles seront enlevés. L'ombre avait tendance à diminuer. Limiter la pêche au niveau des frayères.

Pour ce qui concerne l'URNE, la porte reste ouvert, il précise que la moyenne des cotisations est de 20 euros. Certaines associations ne prennent pas les trois euros proposés par la Fédération.

Sur les comptes rendus des associations on peut constater qu'elles s'occupent du social, des concours, mais quid du milieu aquatique?

Il formule à nouveau le voeu de voir l'AAPPMA Molsheim revenir dans l'URNE.

10. QUESTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX INVITES

Les questions :

Question à monsieur MATHIEU : N'y a-t-il pas moyen de ne pas refaire payer la cotisation Fédérale quand un pêcheur prend l'URNE dans une APP, après à avoir pris sa carte dans une association non adhérente.

Réponse : Pour cette année cette option n'est pas possible.

-Intervention d'un membre : Il y aurait lieu de faire comme pour la carte Bassin de payer la carte de base puis ensuite pouvoir prendre un timbre Urne sans autre formalité.

Question : Lors de l'adhésion à l'Urne il faudrait ne pas intégrer les étangs ce qui pénalise encore une fois les AAPPMA ?

Réponse : Il s'agit d'une décision au niveau de la région Grand Est, tout étang de plus d'un hectare est automatiquement intégré à l'Urne pour l'AAPPMA adhérente.

Question : La vie des pêcheurs est de plus en plus compliquée, des réglementations trop complexes à interpréter notamment la marche dans l'eau?

Réponse de Monsieur MATHIEU : La marche en eau est durcie, en vue de l'implantation de l'ombre. La mise en place de panneau indiquant clairement l'interdiction est en cours. (Monsieur MATHIEU, présente un modèle du panneau concerné.)

Question : Qu'en est-il de la circulation des voitures de pêcheurs sur la piste cyclable le long du canal de la Bruche?

Réponse de monsieur MATHIEU : Jusqu'en 1980 cette circulation était autorisée du moment que le conducteur avait avec lui et pouvait présenter son matériel de pêche. Dans l'immédiat il y a une tolérance, mais rien de formellement connu. La question sera posée au conseil départemental.

Question : Est-il envisagé de mettre en place une vignette Urne?

Réponse de monsieur MATHIEU : Cette possibilité n'est pas envisagée.

De nombreuses interventions pouvant aller jusqu'à l'altercation ont eu lieu concernant l'Urne et les règles qui en découlent, la complexité du règlement, le prix du loisir pêche, l'absence de concertation avec la base lors des décisions importantes.

A MOLSHEIM Le



Le président

Le secrétaire